



Procès-verbal – Bureau communautaire du 4 décembre 2025

Table des matières

1 ^{re} partie. Sujet soumis à délibération par délégation du conseil communautaire.....	3
Économie.....	3
1. Aides aux projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité pour la période 2024-2027.....	3



Procès-verbal – Bureau communautaire du 4 décembre 2025

Membres du bureau communautaire (vote) :

Stéphane LE DOARÉ
Éric JOUSSEAUME
Jean-Louis BUANNIC
Nathalie CARROT-TANNEAU
Valérie DRÉAU
Jean-Claude DUPRÉ
Yannick LE MOIGNE
Christian LOUSSOUARN

Membres du bureau communautaire excusés :

Ronan CRÉDOU
Jean-Michel GAIGNÉ
Stéphane MOREL
Jean-Luc TANNEAU

Maires associés (sans droit de vote) :

Jean-Edern AUBRÉE
Christian LOUSSOUARN
Jean-Marc BREN, adjoint au maire, représentant Jean-Paul STANZEL

Maires excusés :

Serge GUILLOUX
Cyrille LE CLEAC'H
Jean L'HELGOUARC'H

Administratifs :

Sandrine BÉDART, Jonathan GAUTHIER, Arnaud DUBOURG

Le président ouvre la séance à 17 h 45 et remercie les élus présents.

Le procès-verbal du bureau communautaire du 13 novembre 2025 est validé.

Éric JOUSSEAUME est nommé secrétaire de séance.

Le quorum de 6 élus est atteint (7 votants).



Procès-verbal – Bureau communautaire du 4 décembre 2025

1^{re} partie. Sujet soumis à délibération par délégation du conseil communautaire

Économie

1. Aides aux projets collaboratifs labélisés par les pôles de compétitivité pour la période 2024-2027

Le conseil communautaire du 7 décembre 2023 a validé la participation de la collectivité à la convention cadre à l'aide aux projets collaboratifs R&D structurants et ceux labélisés par les pôles de compétitivité, pour la période 2024-2027.

Pour rappel, ce dispositif permet aux EPCI de co-financer des projets collaboratifs de R&D, et/ou labélisés par les pôles de compétitivité, aux côtés de la région. Il s'agit de soutenir tout projet associant au moins 2 entreprises et au moins un établissement supérieur et/ou de recherche, ayant vocation à développer un nouveau produit/service/procédé. L'intérêt est de contribuer à des projets ambitieux et innovants, portés par des acteurs du territoire de l'EPCI, impliquant des investissements lourds avec création d'emplois.

Les partenaires des projets financés par la région peuvent bénéficier d'une aide de 45 % pour les PME, 30 % pour les ETI et 25 % pour les grandes entreprises.

La participation de la collectivité au financement des projets permet aux partenaires de bénéficier d'un taux bonifié de 5 % additionnel.

Pour les projets financés uniquement par les collectivités, il est convenu le **principe d'intervention de l'EPCI à hauteur de 30 % de l'aide publique pour les partenaires de leur territoire**, en complément d'une intervention de la région à hauteur de 70 %.

L'intervention de l'EPCI est plafonnée à 30 000 € par projet.

Dans ce cadre, la CCPBS est sollicitée par la région Bretagne pour cofinancer le projet BIOFIL, labélisé Pôle Mer Bretagne Atlantique et associant 4 acteurs, dont l'entreprise LE DREZEN basée à Treffiagat.

➤ Résumé du projet :

BIOFIL est un projet collaboratif réunissant quatre partenaires aux compétences complémentaires :

- des fabricants et metteur en marché d'équipements de la filière pêche professionnelle [LE DREZEN – Treffiagat (29)] et de la pêche récréative [FIIISH – Gouesnou (29), le porteur du projet] ;
- des experts de la formulation des plastiques biodégradables et de l'étude de la durabilité [UBS – Ploemeur (56)], de la fabrication de tresses techniques à partir de filaments [SCF – Beaupréau en mauges (49)].

Il a pour objectif de **développer des filaments innovants (monofilament et multifilaments) fabriqués à partir de matériaux biodégradables en milieu marin**, afin de réduire l'impact environnemental des équipements de pêche professionnelle et récréative.

De la formulation en laboratoire au prototypage industriel, ce projet vise à **mettre au point une gamme de fils de pêche en rupture technologique**, permettant à la fois de préserver les écosystèmes marins, pérenniser l'industrie de la pêche, un secteur clé pour la région, et de développer des opportunités commerciales à l'échelle européenne.

Procès-verbal – Bureau communautaire du 4 décembre 2025

➤ Produits/services envisagés et marchés visés :

Le projet BIOFIL offre aux partenaires industriels une opportunité stratégique d'anticiper les évolutions du secteur de la pêche et de renforcer leur position sur le marché en répondant aux nouvelles exigences environnementales.

LE DREZEN ambitionne d'élargir son offre en développant des filaments biodégradables adaptés à la pêche et à l'aquaculture, notamment pour la fabrication de petit filet.

➤ Modèle économique :

Le modèle économique du projet repose sur une chaîne de valeur structurée autour de la production, de la transformation et de la mise sur le marché des matériaux biodégradables développés, avec des débouchés en lien avec différents segments de marché.

- LE DREZEN et SCF assurent conjointement la production industrielle des matériaux innovants, et leur transformation en produits adaptés à un usage marin, constituant ainsi le socle technique du projet.
- LE DREZEN développe en parallèle un modèle mixte B2B et B2C :
 - En B2B, l'entreprise fournit des équipements ou composants à d'autres professionnels, notamment dans le secteur de la pêche professionnelle.
 - En B2C (Business to Consumer), elle s'adresse directement aux utilisateurs finaux tels que les pêcheurs professionnels, en leur proposant des produits finis éco-conçus pour des usages marins plus durables.

➤ Retombées attendues du projet :

Le projet BIOFIL s'inscrit pleinement dans la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de la région Bretagne, qui vise à renforcer l'innovation dans les secteurs clés du territoire.

La pêche, en tant que domaine structurant, joue un rôle économique et social majeur en Bretagne, première région de pêche en France. Le projet générera des retombées économiques et industrielles majeures pour la région :

- Maintien d'emplois : en proposant des solutions innovantes adaptées aux besoins du secteur, le projet BIOFIL contribue à la pérennisation des activités liées à la pêche et aux matériaux techniques.

- Valorisation du savoir-faire local : en mobilisant des entreprises et laboratoires bretons spécialisés en polymères, pêche et éco-conception, le projet renforce leur expertise et leur compétitivité à l'échelle européenne.

- Réduction de la pollution plastique marine : en développant des filaments biodégradables, BIOFIL contribue directement aux objectifs de la stratégie régionale de préservation de l'environnement marin.

- Amélioration de l'image de la profession : en encourageant une pêche plus durable, moins impactante et plus innovante, BIOFIL participe à redorer l'image d'un secteur souvent mis à mal, et à restaurer la confiance du grand public.

➤ Calendrier : début janvier 2026, pour une durée de 36 mois.

➤ Plan de financement : le coût total de la réalisation du projet est estimé à 571 914 €, réparti comme suit :

Procès-verbal – Bureau communautaire du 4 décembre 2025

- FIIISH : 108 610 € ;
- LE DREZEN : 206 493 € ;
- SCF : 116 357 € ;
- UBS – ComposiTIC : 140 454 €.

LE DREZEN étant une entreprise de taille intermédiaire (ETI), un taux d'aide publique de 30 % s'applique, bonifié de 5 % additionnels en cas de participation de la CCPBS au cofinancement du projet.

En cas de participation de la CCPBS, le montant de l'aide publique s'élèverait donc à 72 273 €, à répartir entre la région (70 %, soit 50 591 €.) et la CCPBS (30 % soit 21 682 €).

Le plan de financement global est précisé dans le tableau ci-dessous :

Bénéficiaire	Activité	Coût total	Assiette éligible	Taux	Subvention totale	ETAT	Collectivités financeurs
FIIISH Gouesnou (29) CA en K€ : 3 242 (réalisé 2024). 3 300 (prévi. 2025) Effectif : 19 (PME)	Fiiish œuvre sur le marché de la pêche récréative, dite également pêche de loisirs ou pêche sportive. Fiiish développe, achète et distribue des produits destinés à la pêche récréative aux leurres.	108 610,00	108 610,00	50%	54 305,00		Région (70%) : 38 014 Brest Métropole (30%) : 16 291
Le Drezen Tréflagat (29) CA en K€ : 11 939 (réalisé 2024). 13 513 (prévi. 2025) / 553 M€ Wireco US (réalisé 2024) Effectif : 44	Industriel producteur et concepteur d'engins est le premier fabricant français de filets et d'engins de pêche	206 493,00	206 493,00	35%	72 273,00		Région (70%) : 50 591 CCPBS (30%) : 21 682
Société Choletais de Fabrication (SCF) Beaupréau en mauges (49) CA en K€ : 3 849 (réalisé 2024). 4 100 prévi. 2025 Effectif : 47 (PME)	Créé et manufacture en France dans ses propres ateliers des articles de mode et des produits techniques.	116 357,00				50 000*	
UBS-ComposiTIC Ploemeur (56) Effectif : 18 (ComposiTIC)	Le pôle "matériaux" s'appuie sur le plateau technique ComposiTIC dont les principaux moyens disponibles sont la formulation à façon, les méthodes de caractérisation multiples et les procédés de fabrication additives	140 454,00	121 154,00	100%	121 154,00		Région : 121 154
		571 914,00			247 732,00		

Considérant que :

- le montant de l'aide n'atteint pas le plafond de 30 000 € ;
- le projet a été labellisé par le conseil d'administration du Pôle Mer Bretagne Atlantique réuni le 20 juin 2025 ;
- la région interviendra en cofinancement à hauteur de 70 % ;

Procès-verbal – Bureau communautaire du 4 décembre 2025

À l'issue du bureau communautaire du 13 novembre dernier, la commune de Treffiagat-Léchiagat a obtenu confirmation des informations transmises dans le rapport concernant le nombre d'emplois et l'intérêt de ce projet pour les emplois actuels du territoire.

La commission économie du 18 novembre 2025 a donné un avis favorable sur ce projet.

Modalités de soutien (extrait de la convention cadre signée en 2023) :

Afin de simplifier les formalités administratives pour les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche, la REGION assurera le portage administratif et financier des projets pour le compte des COLLECTIVITES PARTENAIRES.

La REGION procédera notamment à l'affectation et à l'engagement des crédits aux bénéficiaires que chaque collectivité aura décidé de soutenir par délibération de son organe délibérant.

En fonction des crédits engagés pour le compte des COLLECTIVITES PARTENAIRES, la REGION effectuera deux appels de fonds dans les conditions suivantes :

- un appel de fonds en juin correspondant aux paiements effectués par la REGION pour le compte des COLLECTIVITES PARTENAIRES,
- un second appel de fonds en novembre, correspondant aux crédits de paiement liquidés à compter du dernier appel de fonds par la REGION pour le compte des COLLECTIVITES PARTENAIRES.

Le détail des versements effectués pour le compte des COLLECTIVITES PARTENAIRES par projet et par bénéficiaire sera joint aux appels de fonds.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité,

- valident la participation de la collectivité au projet BIOFIL ;
- décident de soutenir financièrement le projet BIOFIL notamment l'entreprise LE DREZEN pour un montant de 21 682 €, au titre de l'aide aux projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité pour la période 2024 – 2027, et selon les modalités établies par la convention cadre ;
- autorisent le président à signer tout document afférent à cette subvention.

Fin de la partie soumise à délibération et de la séance à 18 h 00.

PV validé :

Le président,	
Stéphane LE DOARÉ	
Monsieur le secrétaire de séance,	
Éric JOUSSEAUME	